

Madame la ministre de l'enseignement
supérieur et de la recherche

Monsieur le ministre de l'agriculture et
de la pêche

LETTRE OUVERTE

Objet : avenir du Cemagref

En tant que ministres de tutelle du Cemagref, vous avez demandé à son directeur d'élaborer un plan stratégique d'établissement et un contrat d'objectifs. Une ébauche de plan stratégique a été soumise au CA du 26 juin – où le CA a encouragé le DG à poursuivre - et la version définitive du PS devait être soumise au CTPC ce jour et au CA dans deux jours le 9 octobre.

Mais dans le même temps où vous encouragez le Cemagref à définir une politique d'établissement, on voit se multiplier des initiatives ministérielles qui instrumentalisent l'Etablissement à des fins diverses, souvent éloignées des besoins de la recherche, et qui laissent bien peu de place à une capacité de réflexion et d'action cohérente de l'établissement, dans le cadre de ses instances :

- une mission confiée à M. B. Chevassus-au-Louis est lancée pour étudier les voies de modernisation des structures de recherche en matière d'agriculture, d'alimentation, de sécurité alimentaire, de santé et de développement durable ... dont les conclusions ne sont pas encore connues
- une lettre de M. Barnier du 31 juillet 2008 enjoint au Cemagref de créer une antenne à Bourg-Saint-Maurice et d'y localiser 10 postes,
- des pressions fortes sont exercées pour récupérer les terrains d'Antony, sous couvert de rapprochement avec AgroParisTech,
- des instituts nationaux se mettent en place sous l'égide du CNRS ou d'autres établissements dont on ne sait pas quel sera leur rôle vis-à-vis du Cemagref
- les premiers éléments portés à notre connaissance concernant le projet de budget 2009 font état de suppressions d'emplois et d'une baisse des crédits budgétaires (malgré les tentatives de les masquer par le financement des retraites)

Dans un contexte où se développent la recherche sur projets, avec son cortège d'emplois précaires, et les restructurations – dans une grande confusion - autour de pôles universitaires locaux, réduire les emplois de titulaires de l'Etablissement et ses maigres crédits budgétaires, c'est porter un coup très grave à l'emploi, au statut de titulaires, et à ce qu'il reste au Cemagref comme capacité de conduire une politique d'Etablissement.

Pour que le Cemagref continue d'exister en tant qu'EPST (véritable, pas seulement sur le papier) il est vital que vous restauriez sa capacité de conduire une politique d'établissement public de recherche national au service de la collectivité, et donniez des assurances claires aux

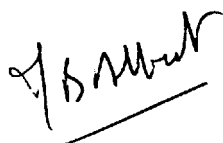
personnels sur leur avenir. Comme l'indique la motion (ci-jointe) adoptée par le CTPC du 3 juillet dernier, cela passe par le développement de l'emploi de titulaires recherche, des crédits de soutien de base et un dispositif d'évaluation propre, adapté à ses finalités.

Aujourd'hui les représentants du personnel SUD-Recherche-EPST, FO, CGT, considèrent que les signaux envoyés par les tutelles (notamment à travers le projet de budget 2009) ôtent toute crédibilité à la possibilité de mettre en œuvre un plan stratégique d'établissement quel qu'il soit.

C'est pourquoi ils refusent de siéger au CTPC et de cautionner une opération qui en l'absence d'engagements des tutelles sur l'avenir de l'Etablissement et les moyens dont il disposera, s'apparente davantage à un rideau de fumée qu'à la définition d'une stratégie réellement crédible sur laquelle les personnels pourraient construire.

Ils demandent à ce que les ministres de tutelle apportent les assurances souhaitées par le personnel, relayées par la motion du CTPC du 3 juillet, et que le plan stratégique soit resoumis aux instances de l'Etablissement en même temps que le projet de budget 2009 et le contrat d'objectifs et de moyens qui montreront la réalité de l'engagement des tutelles à soutenir le Cemagref en tant qu'EPST durable.

Pour l'intersyndicale SUD-Recherche-EPST / FO / CGT du Cemagref

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M-B. Albert', written over a horizontal line.

M-B. ALBERT

Réunion du CTP Central du Cemagref du 3 juillet 2008

Motion proposée par les représentants du personnel SUD-Recherche-EPST / FO / CGT

Le CTP Central du Cemagref réuni à nouveau le 3 juillet 2008 considère que la reconfiguration totale du paysage de la recherche publique actuellement en cours ne peut se traiter séquentiellement dans les Conseils d'Administration organisme par organisme ; il réclame une remise à plat de tous les projets en cours et une discussion globale au niveau du MESR, concernant l'évolution de la structuration de la recherche mais aussi la revalorisation des salaires et des carrières des personnels, et que dans cette attente aucune décision ne soit prise.

Il considère également qu'aucun plan stratégique du Cemagref ne peut s'envisager sans la réaffirmation de toutes les missions d'EPST de l'Etablissement et du statut de fonctionnaires de ses agents et sans l'attribution des moyens en personnels et en crédits budgétaires pour le mettre en œuvre ; la recherche est une activité qui ne peut se concevoir sur des pas de temps courts, sur des financements au coup par coup et avec des personnels en CDD : même chargé de missions de recherche finalisée, un EPST ne doit pas seulement répondre aux questions sociétales mais être capable de les anticiper, et disposer des moyens propres, en personnels titulaires et en crédits budgétaires, pour garantir l'indépendance des recherches et de l'expertise publiques.

Le CTPC se prononce pour :

- que le recrutement des personnels permanents continue à s'effectuer exclusivement sur le statut de fonctionnaires des EPST
- que l'évaluation des collectifs de recherche continue à être de la responsabilité de l'Etablissement : elle doit être déléguée à l'Etablissement sur des procédures accréditées par l'AERES comme la loi le prévoit, de façon à ce qu'elle soit véritablement une évaluation scientifique basée sur des critères appropriés à la recherche finalisée conduite au Cemagref
- des créations d'emplois de titulaires recherche pour réduire la précarité et développer les activités, en veillant à l'équilibre entre emplois techniques et emplois scientifiques, et une augmentation conséquente des crédits de base alloués à l'Etablissement, dès le budget 2009
- la revalorisation des salaires et des carrières des personnels

Résultat du vote (le nombre des votants étant ramené à 14 pour rétablir la parité) :

POUR : 7 (tous les représentants du personnel SUD-Recherche-EPST / FO / CGT / Snigref-CFTC)

ABSTENTION : 7 (tous les représentants de l'administration)

La motion est adoptée par le CTPC